

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 FÉVRIER 2024

N° 2024/2

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 19 février 2024 à 20h00**, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le public sera admis à la séance du Conseil communal.

La séance du Conseil sera retransmise en direct sur notre chaîne (<https://www.youtube.com/c/andenne/videos>).

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. DIVERS

Actualisation du R.G.P.A. – Nouvelle loi SAC

2. ENERGIE

Convention des Maires - Renouvellement des engagements et révision à la hausse des objectifs de la Ville

3. FINANCES

Taxe indirecte sur la délivrance de cartes d'identité électroniques aux ressortissants belges et de documents de séjour électroniques et autres documents aux ressortissants étrangers
- Dès son entrée en vigueur et jusque l'exercice 2025 inclus

4. MARCHÉS PUBLICS

1. Marchés publics passés par délégation en 2023 – Communication
2. Marchés publics passés par délégation – Communication
3. Intercommunale S.W.D.E. - Reconnaissance de la relation "in house"
4. Elaboration du Schéma de Développement Communal (SDC) - Procédure négociée sans publication préalable – Passation
5. Mission de stratégie immobilière POLLEC 2021 - Relation in house - Convention ECETIA - Fixation des conditions

5. PATRIMOINE

VEZIN : rue de Leuze - Vente par les Logis Andennais à l'A.I.E.G. d'une cabine électrique - Constitution d'une servitude de passage de câbles sur le domaine communal - Approbation d'un projet d'acte

6. SÉCURITÉ

Organisation de l'édition 2024 du Carnaval des Ours – Ordonnance de police portant mesures préventives

7. TUTELLE

Tutelle - Communication

8. VOIRIES

1. BONNEVILLE : rue du Chauffour - Chemin numéro 26 et sentier numéro 72 désaffectés - Aliénation des excédents de voirie
2. LANDENNE : rue Louis Lahaye - Construction par les Logis Andennais de quatre logements - Transfert à la Ville d'ANDENNE des abords subsidiés - Décision définitive

9. ZONE DE SECOURS NAGE

Zone de secours NAGE - Modalités de financement - Approbation d'une nouvelle convention

10. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

1. Interpellation de Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal : "*Puits du Chauffour à BONNEVILLE et écoulement des eaux usées dans le Samson*"
2. Interpellation de Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal : "*Des inondations... encore et encore*"

HUIS CLOS


11. CONTENTIEUX

1. Ville d'ANDENNE c/ S.A. C. de C. - Volet agrément
2. Contentieux Ville d'ANDENNE c/ S.P.R.L. K. - I.G. - Décision d'ester en justice (référé environnemental)


12. RESSOURCES HUMAINES

1. Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour cause de maladie – M.P.
2. Personnel enseignant - Ratification - Désignation – H.E.

3. Personnel enseignant - Ratification - Désignation – C.D.
4. Personnel enseignant - Ratification - Désignation – I.L.
5. Personnel enseignant - Ratification - Désignation – M.J.
6. Personnel enseignant – Ratification – Désignation – M.B.
7. Personnel enseignant - Ratification - Désignation – C.M.
8. Personnel enseignant – Ratification – Désignation – H.E.
9. Personnel enseignant - Ratification - Désignation – A.D.
10. Personnel enseignant - Ratification - Désignation – T.R.
11. Personnel enseignant - Ratification - Désignation – R.B.
12. Personnel enseignant - Ratification - Désignation - L.B.


Le Directeur général,
Ronald GOSSIAUX

PAR LE COLLEGE,


Le Bourgmestre f.f.,
Vincent SAMPAOLI

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 18 décembre 2023 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal auprès du Secrétariat général. Celui de la réunion du Conseil communal du 29 janvier 2024 n'a pu être complètement confectionné; il sera disponible lors de la deuxième plus prochaine réunion du Conseil communal.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **mercredi 14 février 2024**, de 17h00 à 19h00, **sur rendez-vous (à convenir avant le mercredi 14 février 2024 à midi)**, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 25 mars 2024, 22 avril 2024, 27 mai 2024 et 24 juin 2024 en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.